



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
--	Six mois	7 00
utre-mer.	Un an	15 00
--	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE

Prix des insertions.

annonces, la ligne	0 fr 30
réclames, la ligne	1 00

DETENTION PRÉVENTIVE.

La loi du 15 novembre 1892 promulguée dans la colonie par arrêté du gouverneur du 21 février dernier modifiée comme suit les articles 23 et 24 du code pénal.

Art. 23. La durée de toute peine privative de la liberté compte du jour où le condamné a été détenu en vertu de la condamnation devenue irrévocabile qui prononce la peine.

Art. 24. Quand il y aura eu détention préventive, cette détention sera intégralement déduite de la durée de la peine qu'aura prononcée le Jugement ou l'arrêt de condamnation, à moins que le juge n'ait ordonné par disposition spéciale et motivée, que cette imputation n'aura pas lieu, ou qu'elle n'aura lieu que pour partie.

En ce qui concerne la détention préventive comprise entre la date du jugement ou de l'arrêt et le moment où la condamnation devient irrévocabile, elle sera toujours imputée dans les deux cas suivants:

1^o Si le condamné n'a pas exercé de recours contre le jugement ou l'arrêt.

2^o Si, ayant exercé un recours, sa peine a été réduite sur son appel ou à la suite de son pourvoi.

Qu'arrivera-t-il lorsqu'un condamné sera arrêté dans une ville ou un endroit un ou deux jours avant d'être conduit au chef lieu devant le Procureur de la République qui décernera contre lui un mandat de dépôt en vertu duquel il sera écroué à la prison?

En un mot, à compter de quel moment partira «la détention préventive imputable sur la peine» aux termes de la nouvelle loi?

A mon sens, dans le silence de la loi qui est muette sur ce point il faut chercher son esprit dans les travaux préparatoires et notamment dans les travaux de

M Graux à la chambre des députés et de M. Morrellet au sénat.

Le rapporteur ayant parlé de détention préventive de la liberté, il faut décider que la détention préventive commence au moment où par un moyen quelconque l'individu est privé de la liberté.

C'est d'ailleurs ainsi que s'est établie la jurisprudence belge. La Belgique qui avant nous a décidé l'imputation de la détention préventive sur la peine, l'interprète ainsi, la détention partant de la privation de la liberté.

Cette interprétation est favorable au prévenu, c'est vrai. — Mais quand il s'agit de punir il faut toujours interpréter la loi dans un sens, favorable au prévenu et dans le doute s'abstenir de le frapper. Cette loi est elle applicable aux délits et contraventions.

Incontestablement oui!

En effet, s'il est vrai qu'elle ne fait que modifier les articles 23 et 24 du code pénal placés au chapitre premier sous le titre «des peines en matière criminelle» elle parle de *jugement* et c'est par ce nom qu'on désigne les décisions des tribunaux correctionnels et même de simple police; elle parle aussi d'appel, or on ne peut appeler que des jugements et non des arrêts des cours d'assises.

D'ailleurs il est toujours loisible aux tribunaux d'éviter toute équivoque sur cette interprétation de la loi en expliquant leur décision par une disposition spéciale et motivée.

Mais chaque fois qu'ils garderont le silence, il ne paraît pas douteux que le prévenu aura droit d'imputer le temps depuis lequel il a été privé de sa liberté sur la durée de sa peine.

G. W.

Grand Match TERRONT-CORRE

Un de nos correspondant de Paris nous écrit:

Mon Cher...

L'Égalité qui commence a être répandu en France me prouve que vous n'avez pas beaucoup de nouvelles locales à enregistrer.

Je t'en envoie une de notre beau Paris.

Tu te souviens de la course Paris Brest dont nous avons vu l'an dernier le départ et tu n'a pas oublié le nom du vainqueur Terront.

Ce dernier reçut dernièrement un défi de 1000 k. du Champion Breton Corre.

L'enjeu était de la très respectable somme de 30000 fr.

Terront accepta et le champ de course choisi fut le hall du palais des machines, où en juillet dernier tu m'as vu m'entraîner.

Dans ce vaste hall, 30000 spectateurs ont suivi la lutte, des grands maîtres se poursuivant avec acharnement sur une piste parquée de 400 mètres.

J'étais du nombre et comme je loge ainsi que tu le sais à deux pas du champ de mars je n'ai pour ainsi dire pas quitté cet endroit avant la fin de la lutte.

La petite amie Jane m'apportait, aux heures du repas, de quoi me soutenir et je restais à mon poste émerveillé par ce spectacle aussi original que curieux.

Il fallait entendre à certains moments ces cris d'enthousiasme et les «bravo Terront», «hardi Corre» mêlés à ceux de «vive la bicyclette».

Certains spectateurs paraissaient aussi fatigués que les coureurs; ils avaient la voix cassée de crier, de pousser leurs hourras!

Sauf quelques interruptions presque insignifiantes et un repos convenu de 17



minutes, Terront a couvert en 41 h. 58 minutes le record de 1000 kilomètres.

Les deux Champions ont joué des jambes du vendredi 24 février à 10 h. du soir, jusqu'au dimanche à 4 h. de l'après-midi.

Terront a été entouré, pressé de tous cotés par la foule qui au mépris des agents a envahi la piste.

Terront a pu, grâce à la construction de sa machine aller à la selle sans descendre... de celle sur laquelle il était assis... tu me comprends n'est ce pas, tandis que Corre n'a pas pu en faire autant.

Un incident comique dont j'ai été témoin a été une querelle de deux poivrots qui avaient passé le temps à déguster des fioles de cognac; au cours de leur discussion animée, l'un dit à l'autre «tais-toi t'es rond et toi si t'étais un bon copin, un ami tu aurais l'esprit de Corre.

Le soir sur les boulevards on vendait des vers: la légende des siècles... futurs: En voici un extrait:

Quand Terront eut ainsi tourné pendant trois ans, il abaissa sur les Jurés ses yeux luisants
Et dit: ai-je vaincu ce nain qu'on nomme Corre?
L'un d'eux répondit: non! maître, il te suit encore!
Terront leva les yeux au ciel et... pédala,
Il fit cent mille tours, Corre était toujours là,
Galurin! Tartempion! Loustalot! Dérouléde!
Il vécut, il aimà sur son vélocipède.
Et sa barbe bientôt eut quatre pieds de long,
Au départ il n'avait qu'un petit enfant blond,
La piste en vit un jour s'ébattre une douzaine,
Il maria sa fille aînée; un capitaine
Enleva la seconde, un de ses fils passa
Général; et Terront jamais ne se lassa.
Il ne descendra plus jamais! disait la foule.
Et lui, superbe ainsi qu'un grand fleuve qui roule,
Tournait, Corre toujours à ses flans attachés,
Mais celui-ci mourut, Je n'en suis pas fâché!
Fit Terron. Maintenant, je veux le viatique!
Il le reçut, toujours fier, sur sa mécanique;
puis tournant l'œil, après ce suprême baiser:
Hélas soupira-t-il, il faut se reposer!

Nous avons un printemps splendide.

La fête des blanchisseuses a été plus brillante que l'an dernier. Commence-t-il à faire chaud à Saint-Pierre.

A toi,
Maurice W.

CUEILLETTE.

Dans un dernier numéro nous racontions à nos lecteurs que M. Camille Flammarion avait fait relier un de ses livres avec la peau des épaules d'une comtesse.

Il nous est revenu que quelques incrédules en avaient ri et avaient même dit que nous étions des farceurs.

Qu'il nous soit permis de leur répondre que le fait est exact et qu'il n'est pas unique.

Il est vrai qu'ici, on a tellement l'habitude de forger des histoires qu'on finit par ne plus savoir discerner le vrai du faux, le sérieux de la plaisanterie.

Tout est sérieux dans l'égalité: on n'y ait exception que pour l'article qui pa-

rait la veille du 1^{er} avril.

M. William G... un de nos plus riches négociant Cincinnati, possède deux livres reliés avec des peaux de femmes.

L'un, le voyage sentimental a été relié avec la peau d'une nègresse, l'autre Tristram Shandy a été relié avec la peau d'une chinoise.

Combien ont coûté ces reliures! l'histoire ne le dit pas. Cependant, ce collectionneur est plus heureux que ce pauvre Lord H... le célèbre bibliophile.

Au mois de mai 1871, Lord H... s'est promené pendant trois jours dans Paris avec un nombre très respectable de bancknotes, à la recherche d'une pétroleuse qu'on allait fusiller.

Il voulut acheter le cadavre et en donner la peau au relieur Trantz, chargé de la préparer et de recouvrir avec elle les deux volumes de l'édition originale du poète des Chartreux.

Le pauvre amateur n'eut pas de chance. Il ne trouva pas ce qu'il cherchait, mais, en revanche, il reçut dans la jambe, au coin de la rue Lafitte et du boulevard, une balle qui le cloua pendant trois mois dans son lit.

Laissez de côté ce plaisir de collectionneur monomane n'est-on pas en droit de dire qu'il n'y a pas de plus doux souvenir de celle qu'on a aimée qu'une partie de sa peau soigneusement préparée par un homme de l'art?

Mais passons pour ne pas en dire trop sur ce doux sujet...

Restons seulement sur ce délicieux petit animal porte jupe... cette expression n'est pas de moi et me fait penser à la crinoline qui est à jamais bannie en Amérique.

Un des nombreux projets déposés contre ces éclipses est celui d'Albany.

« Attendu, y est-il dit, qu'il est rapporté par la presse que la mode des jupes à cerceaux et sur le point d'être rétablie dans ce pays, ce qui ne peut manquer de causer de graves embarras et inconvenients au public en circulation ou en voyage, et plus particulièrement dans les tempêtes, les théâtres et autres lieux de réunion, et dans le but d'économiser l'espace à l'Exposition universelle de Chicago et d'éviter ainsi au gouvernement fédéral et aux divers Etats d'être obligés d'accorder des crédits supplémentaires, il est décreté qu'il sera illégal pour qui que ce soit de vendre, prêter, donner ou fournir à n'importe quelle personne dans l'Etat de New York des jupes à cerceaux, appelées vulgairement crinolines, et pour toute personne de porter les dites crinolines. En outre les peines établies pour les délit ordinaires s'appliqueront aux contraventions à la présente loi. »

« Economiser l'espace à l'Exposition de Chicago. » Peut-on formuler, en moins de mots, tout l'esprit pratique d'une race?

Cette interdiction s'étendra-t-elle à l'Europe, à la France? tout porte à le penser

si nous en croyons Lady Jeune qui fait à ce propos dans la *New Review* des confidences bien intéressantes, une restauration de la crinoline est imminente nous dit elle, parce que la crinoline incarne la revanche des laiderons sur les jolies femmes.

La crinoline a pour elle le bataillon:

1^o Des perches efflanquées, dépourvues de sens esthétique et qui ont conscience d'avoir fait trop longtemps misérable figure sous les longues draperies flottantes à la mode de ces dernières années.

2^o Elle a pour elle les petites femmes à jambes courtes, que l'ampleur jointe à la longueur que prendront les jupes fera paraître plus grandes.

3^o Elle compte à sa dévotion toutes les boulottes qui espèrent pouvoir noyer l'exubérance de leurs formes dans la vaste circonférence de la crinoline.

Mais je m'aperçois que je bavarde trop au grand désagrement de l'imprimeur qui va encore trouver que mes articles sont trop longs.

A une autre fois donc chers lecteurs.

G. W.

COLIS POSTAUX.

Si la question des colis postaux n'est pas tranchée à l'heure qu'il est, en faveur de notre colonie, c'est comme si la chose était faite.

En effet, la loi sur la marine marchande, promulguée le 30 janvier dernier, impose à tout capitaine recevant une prime prévue dans son article 6, l'obligation de se charger des colis postaux dans les conditions stipulées par les lois et conditions sur la matière.

En outre, dans le rapport fait à la séance du Sénat du 4 Avril 92 (annexe 82 du journal officiel du 8 oct. 92) M. Develle sénateur, actuellement ministre des affaires étrangères, propose à la Chambre l'approbation des conventions et arrangements de l'union postale universelle conclue à Vienne le 4 juillet 1891.

Aux termes de ces conventions, le service des mandats, recouvrements, chargements et colis postaux serait assuré.

Nous ignorons si cette loi a été votée depuis lors, mais nous avons la conviction qu'elle le sera et que son application sera facilitée par la conclusion du traité de commerce avec le Canada.

G. W.

Il y a des gens qui dans l'ignorance de la loi font souvent de grosses bêtises qui peuvent leur coûter cher.

Dans le doute, dans l'ignorance, il faut s'abstenir et supposer que les agents de l'autorité, les dépositaires de la force publique n'abusent pas de leurs pouvoirs quand ils s'adressent à nous pour nous poser des questions qui peuvent nous paraître indiscrètes.

Il y a un jour ou deux un de nos gendarmes qui avait mandat de rechercher un individu s'adressa à une personne de Miquelon et lui

demanda son nom.

Réponse: Cela ne vous regarde pas, je me f... de vous.... etc. etc.

Le gendarme justement froissé prie la dite personne de se taire et obtient pour toute réponse;

Vous n'avez pas le droit de me toucher, ma personne est inviolable, je suis conseiller municipal de Miquelon.

Le gendarme voyant qu'il s'était trompé laissa notre homme dont il s'éloigna.

Ce dernier éuai, à peine à dix pas qu'il s'écriait « Tas de c.... de gendarmes.

La chose était trop forte et l'honorable dépositaire de la force publique se serait exposé à une peine sévère de son chef s'il ne l'avait pas reprimandée.

Sur un signal donné le Miquelonnais fut cueilli et conduit au violon.

Il comparut le lendemain devant M. le Procureur de la République qui dans sa bonté passée à l'état de proverbe dans la colonie, se contenta de lui donner en présence du gendarme outragé un savon de qualité supérieure égale à celle des princes du Congo, et lui fit comprendre que sa qualité Conseiller Municipal le rendait moins excusable qu'un autre.

En voilà un qui a passé par une belle porte et qui peut se féliciter d'être tombé dans de bonnes mains.

Il avait encouru les pénalités de l'article 224 du code pénal: 6 jours à un mois de prison.

G. W.

VARIÉTÉ.

Qui se croirait au mois d'Avril? Nos braves marins sont arrivés, chacun s'apprête à faire la campagne de pêche, et néanmoins la température rigoureuse sévit toujours à Saint-Pierre. L'hiver excessif de l'année 1892-93 ne paraît pas avoir de fin. De tout temps Saint-Pierre a été réputé pour avoir un hiver dur et surtout très long, mais il paraît que depuis longtemps on n'avait pas vu autant de neige et déglace. C'est la revanche de l'an dernier, si nos souvenirs sont bien précis, au moment de l'arrivée des navires, la neige avait à peu près complètement disparu, la bise glaciale ne soufflait plus, au contraire un soleil bienfaisant permettait aux promeneurs d'aller jeter un coup d'œil sur le Barachois fort intéressant à visiter en ce moment, et à chacun de vaquer à ses occupations extérieures. Il en est des années comme des jours, elles se suivent et ne se ressemblent pas. Le 2 avril et surtout le 3 avril le thermomètre descend jusqu'à 9 ou 10 au dessous de zéro, tandis qu'en France actuellement la végétation est très avancée et qu'on peut se permettre d'aller lézarder sur les promenades publiques à l'ombre des marronniers. D'ailleurs il faut dire que nous sommes ici singulièrement desherités de la nature au point de vue des saisons, le printemps si agréable, tant chanté par les poètes, est à peu près complètement inconnu, et ce n'est pas dans notre colonie qu'on entendra chanter dans un mois : joli mois de mai, quand reviendras-tu? ni qu'on pourra dire :

Mai, le moi d'amour, mai rose et rayon-

[nant.]
Mai dont la robe verte est chaque jour plus

[ample.]
(V. HUGO.)

Nous passons presque sans transition de l'hiver à l'été si on peut appeler été ces mois brumeux et souvent froids qui succèdent directement aux fortes giboulées d'hiver. Il n'y a pas de raison pour changer la classification du calendrier exclusivement pour notre colonie, cependant souvent en juillet il nous semble paradoxal d'imaginer que nous sommes en été et aulieu de voir que

L'été, fils du Soleil, coloré par le hâle.

Succède aux doux printemps plus robuste et plus mûre.

Nous dirions plus justement qu'il succède au bonhomme Hiver.

Que de fois en effet, en plein juillet, ne nous arrive-t-il pas de sentir les effets d'un air froid et dangereux. A quoi l'attribuer? C'est une question à laquelle tout le monde peut répondre, et on vous explique ce phénomène par le voisinage de champs de glace provenant de la débâcle du Labrador ou de la baie d'Hudson. Quelqu'en soit le motif, ce n'est pas très amusant de se voir même en août obligé d'enverguer le gros pardessus pour se permettre de respirer sans s'exposer aux bronchites ou aux fiuxions de poitrine.

Cependant en août, septembre, octobre et même dans la 1^{re} quinzaine de novembre, quelques coups de vent à part, nous jouissons d'une température relativement douce, rarement chaude. C'est à ce moment que la végétation commence à prendre de la vigueur, et que les quelques herbes ou arbrisseau ayant réussi à doubler le cap de l'hiver, prennent la teinte de la verdure. Les rocs abrupts qui nous abritent prennent une teinte curieuse, vert mêlé de violet, de jaune et d'ocre. A vrai dire, quoique ce nouvel aspect repose un peu la vue de sa teinte uniformément blanche qui dure une grande partie de l'année, il nous semble néanmoins que Saint-Pierre perd son cachet, et au point de vue esthétique il nous semble que notre rocher est beaucoup mieux quand il est revêtu de sa grande robe blanche.

D'un autre côté tout le monde ne se plaint pas de cette glace qui s'éternise un peu trop. Les patineurs un peu relâchés pendant le Carême promettent encore de s'en donner à cœur joie; lundi dernier grande soirée de patinage, sera-ce la dernière? M. Erausquin ne le désire probablement pas, et en cela il a raison, mais il y a des intérêts bien supérieurs en jeu, et il n'est pas facile de faire les armements par un temps aussi dur, aussi dans l'intérêt supérieur de la colonie, nous souhaitons ardemment que M. l'Hiver nous signifie son congé au plus vite, et qu'il déloge rapidement, nous avons assez senti son influence, et il est désirable qu'un hôte un peu moins incommodé lui succède à bref délai. Nous espérons qu'il va se ren-

dre à notre objurgation, sans qu'il soit besoin de lui signifier plus longtemps son congé.

P.

Lundi soir gran le soirée de patinage au Rinck. M. Erausquin comme d'habitude avait bien fait les choses en décorant la salle. Malheureusement peu de gens ont répondu à son appel, les habitués n'avaient pas manqué le rendez vous, mais la galerie était fort peu nombreuse. A quand le record du patinage? Nous sommes persuadés que si le propriétaire du Rinck profitait de la première journée de glace pour inviter les habitants à une course instar Terront Corre, le public serait plus nombreux.

P.

Chacun se souvient de la conférence faite à la Chambre de Commerce par M. l'amiral de Cuverville il y a deux ans au sujet du Canada. Nous sommes heureux de constater que cet amiral met lui-même en pratique ce qu'il pronostic si haut, et l'Union libérale de Dinan nous apprend que son fils M. Jules de Cuverville forme un syndicat de propriétaires et de fermiers dans le but d'aller faire de l'exploitation agricole au Canada. Nous souhaitons la meilleure réussite à ces vaillants pionniers qui s'en vont augmenter en pays lointain le nombre des Français.

Un article lu dans le Temps nous apprend que le Gouvernement anglais va faire des démarches auprès de la France dans le but d'atténuer en partie l'effet du tarif prohibitif appliqué aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et d'obtenir une réduction sur les marchandises anglaises qui viennent dans la colonie.

P.

TRIBUNE PUBLIQUE.

Monsieur l'Administrateur gérant de l'Égalité.

Je vous remercie d'avoir bien voulu insérer dans votre numéro du 23 mars, une leste de critique sur la façon dont j'avais été mal mené à l'église le jour où mes fonctions de président de la société de Saint-Joseph m'y avaient appelé,

J'avais oublié un détail; j'ai été désigné sous l'épithète de Caméléon par Monseigneur Tibéry. Je suis forcé de lui demander s'il se croit infaillible comme sa sainteté Léon XIII dont il est le prélat.

Si, à un moment donné, voyant que je m'étais égaré, j'ai changé non pas d'opi-

non politique, mais de parti, ce n'est pas une raison pour me qualifier ainsi.

Qui ne se trompe pas d'ailleurs en ce monde, les prélats en sont ils exempts?

Monseigneur ne peut certes plus avoir, maintenant que le pot aux roses est découvert, maintenant que les scélérats ont été arrêtés, à l'exception du fameux X. introuvable, l'opinion qu'il avait le 17 janvier 1892, il y a un an, sur cette fameuse entreprise d'exploiteurs, de vendus de Panama, opinion qu'il développe dans 349 lignes insérées dans le petit Journal du même jour et portant comme signature

A. L. Tibéry,

Prélat de S. S. Léon XIII

Ancien aumonier en chef de Panama.

En se trompant ainsi, en battant la caisse avec un tel article, M. Tibéry a dû en tromper bien d'autres, car ses qualités et connaissances, ses affirmations paraissant autorisées, ont dû rassurer les timides et les décider à verser leurs épargnes dans cette entreprise de fumistes.

A ce moment l'honorable Monseigneur comptait sur l'intervention prompte et efficace des ministres de la République.

Oh la la!

Je possède ce curieux article mais je n'ose vous demander à l'insérer dans votre journal qu'il remplirait en entier, et je n'ai pas le bonheur d'avoir en caisse la forte somme que vous seriez en droit de me demander. Veuillez donc 349 francs et dire qu'au petit journal ça coûte au moins 5 fois plus.

Si j'avais été à la place de Monseigneur qui trouvait l'affaire si bonne, j'aurais préféré acheter quelques actions de plus au lieu de faire des dépenses pour encourager les autres à en prendre.

Ah c'est égal si j'avais écrit tout cela ça m'embêterait!

Ah mais j'y pense.... je fais au moins deux péchés mortels en écrivant dans votre journal.... seulement....

Je me demande si Satan me laissera à la porte de son enfer car il n'aura jamais de chaudières assez grandes pour y introduire tous vos lecteurs.

En effet, si vous tirez comme vous me le disiez 500 numéros, étant donné que chaque feuille passe au moins par cinq mains cela ferait 2,500 damnés.

Ma fois tant pis ! si Satan fait faire des chaudières pour la circonstance j'aurais la consolation de m'y trouver en bonne compagnie avec vous et vos aimables rédacteurs et.... et.... Monseigneur parbleu qui a l'imprudence d'étaler l'Égalité sur la table de son salon.

Quelle partie de jambes en l'air !

Ah mais non ! me voyez vous gigotant avec Monseigneur...?

Là bas comme en ce bas monde, il se distinguera de moi, car je suis certain que les jambes de ce grand homme sortiront de la marmite.

Je crois bien que oui....

Allons farceur d'administrateur je compte sur votre bienveillance habituelle et je suis sûr que si nous nous retrouvons en enfer ce sera pour des faits plus graves.

Ah qu'il y a des gens qui sont amis et serviteurs maladroits !

Quand on n'est pas de son siècle, au lieu de fortifier des croyances qui s'ébranlent on finit par les faire envoler.

Ate NORGEOT

admirateur de S Sté Républicaine Léon XIII

Modeste personnage politique

Vice-président du Conseil Général

Président de la Société de Secours Mutuels

Conseiller Municipal

N'a j'amais connu Panama.

PORTE DE ST-PIERRE

Entrées.

- Mars Venant de :
30 St-Malo. Chateau Lafite, vap. fr. c. Chabot, avec alcool, vin et divers marchandises.
31 St-Malo. Francis, b.-g. fr. c. Mordrel, avec alcool, vin et ustensiles de pêche.
— St-Malo. Vaillant, b.-g. fr. c. Boscher, avec alcool, vin et ustensiles de pêche.
Avril
1 St-Malo. Stella, b.-g. fr. c. Henry, avec diverses marchandises.
— St-Malo. Louvois, 3 m. fr. c. Beaudouard, avec alcool et diverses marchandises
— Burgundia, vap. fr. c. Dulac, avec alcool, cidre et diverses marchandises
4 St-Malo. Georges-René, 3 m. fr. c. Noël, avec alcool et diverses marchandises

Sorties.

- Avril Allant à :
4 New-York. Chateau Lafite, vap. fr. c. Chabot, avec diverses marchandises.
— Guadeloupe. Daphné, br.-g. fr. c. Ménage, avec 146,747 k, morue sèche.

Le cabinet français a démissionné le 31 Mars à la suite d'une discussion sur la taxe des liqueurs.

Le Président Carnot n'a pu parvenir à faire revenir les ministres sur leur décision.

Il est reconstitué ainsi :

Dupuy, Intérieur, Pr. du Conseil.

Poincaré, Commerce.

Guérin, Justice.

Loizillon, Guerre.

Develle, Affaires étrangères.

A Manille 4000 maisons ont été détruites par un incendie.

L'arsenal de Lille a été détruit par un incendie; les pertes dépassent un million de francs.

Bayard est nommé ambassadeur à Londres.

Le choléra est dans le Sud-Est de la Hongrie où il s'étend rapidement.

Des cas ont été constatés dans les environs de Saint-Pétersbourg.

Il cause 50 décès par jour dans la Pologne.

Il a fait son apparition en Galicie.

Le bruit court qu'un complot est formé pour faire sauter l'empereur Guillaume lors de son passage en Suisse pour se rendre à Rome.

L'Administrateur-Gérant, A. LEMOINE.

ANNONCES.

Demandez les gaufres, les bonnes gaufres, les petits pâtes tout chauds... Demandez et vous serez servi à souhait par la grande pâtisserie Saint-Pierraise que madame Munier ouvrira dimanche prochain dans sa maison rue Jacques-Cartier.

Mme Munier n'a rien négligé pour satisfaire les plus difficiles, elle a fait venir de France un chef pâtissier et cuisinier muni des meilleures références.

Nos concitoyens et concitoyennes encourageront nous en avons la certitude cette nouvelle entreprise qui constitue une amélioration si longtemps désirée.

La pâtisserie sera ouverte près de l'Égalité.

AVIS

Les parents sont informés que la classe enfantine du collège s'ouvrira lundi prochain 10 avril: on y admettra les enfants à partir de 4 ans environ.

La direction de cette classe est confiée à Madame Audigay qui est pourvue du brevet de capacité, du certificat d'aptitude pédagogique, et qui remplissait les mêmes fonctions depuis 9 ans au collège de Blaye.

La rétribution collégiale pour ces enfants est fixée à 5 francs par mois.

Les parents sont priés de ne pas confondre la salle d'asile avec une classe enfantine. Cette dernière est formée de trois divisions: La troisième comprend les enfants qui ne savent ni lire ni écrire; la deuxième, les enfants sachant quelque peu lire et écrire; la première, les élèves qui savent déjà bien lire et écrire mais qui sont incapables de suivre un cours appelé dans les écoles primaires, cours élémentaire et qui dans un collège porte le nom de sixième moderne. Les enfants qui sortiront de cette première division de la classe enfantine, seront de force à passer dans la sixième moderne; Ils connaîtront en effet les quatre règles, sauront faire de petits problèmes, auront vu les éléments de la géographie et de l'histoire sans parler de la lecture et de l'écriture qui dans ces classes doivent être l'objet d'une étude constante.

St Pierre. Imp. A. Lemoine